

Les propos du temps présent



Association des médecins de CLSC du Québec • T. 514 875-7412 • C. info@amclscq.org

L'après projet de loi 20 - 4e partie

Dans nos précédentes parutions, nous avons abordé les composantes de la proposition de la FMOQ pour contrer le projet de loi 20 (PL20) : l'augmentation des inscriptions, l'accès adapté et la mise en place d'un filet de sécurité.

Nous voici donc rendus au dernier élément de cette proposition qui vise l'abolition progressive des activités médicales particulières (AMP).

L'abolition progressive des AMP

Instaurées il y a maintenant plus de 20 ans, les AMP ont eu un effet délétère sur l'organisation des services de 1re ligne en drainant considérablement les effectifs médicaux vers la 2e ligne. Près de 40 % des activités des médecins de famille au Québec sont faites en établissement ce qui a pour effet pervers de créer une pénurie de main-d'œuvre en 1re ligne nécessaire pour assurer notre mission principale, c'est-à-dire d'inscrire et d'assurer le suivi de la population.

Dans la contre-proposition déposée par la FMOQ, on y préconise notamment la reconnaissance, en tant qu'AMP à part entière, l'inscription et le suivi de patients dans la communauté. Il y est également suggéré de faire un suivi des AMP pour démontrer leur inutilité et pour procéder progressivement à leur dissolution.

Sans contredit, le plan d'abolition des AMP doit être jumelé à un meilleur contrôle des plans d'effectifs médicaux en établissement. Trop souvent au cours des dernières années nous avons assisté au développement d'activités qui sollicitaient la participation d'omnipraticiens, au détriment de la 1re ligne.

Le but de cette mesure ne vise pas à chasser les médecins de famille œuvrant actuellement en établissement. Elle consiste plutôt à convenir d'un gel des PEM pour les futurs facturants. L'arrivée prochaine d'une cohorte de nouveaux médecins affectera positivement l'offre de service en 1re ligne et ne pourra qu'améliorer l'accessibilité.

Et la suite ?

Ce dernier point vient clore les éléments que comporte la proposition alternative déposée par la FMOQ.

Au moment où nous écrivons ces lignes, les discussions se poursuivent entre le MSSS et la FMOQ pour convenir d'une entente. Si le gouvernement consent à nos propositions, l'engagement des médecins de famille du Québec, bien que volontaire, pour améliorer l'accessibilité sera plus que nécessaire.

Comme vous avez pu le constater dans les médias la semaine dernière, le ministère et le gouvernement sont ouverts à une entente alternative.

Nous devons demeurer optimistes et nous préparer à relever le défi! Dès que les parties se seront entendues, le Dr Louis Godin, président de la FMOQ, vous informera avec diligence des conclusions de leur entente.

Journée médico-administrative

12 juin 2015

Montréal, Nouvel hôtel & Spa



Cette journée répondra à plusieurs de vos questions.

Les thèmes qui seront abordés:

- ★ Proposition de la FMOQ au MSSS sur l'accessibilité
- ★ Énoncé de position sur les programmes en CLSC
- ★ Accès adapté

Nous profiterons de l'heure du dîner pour faire le point sur le mode mixte.

Nous vous y attendons nombreux!

Pour réserver votre place : T. 514 875-7412 ou info@amclscq.org.